

POLITIQUE CULTURELLE DE ROUYN-NORANDA





La politique culturelle de Rouyn-Noranda a été adoptée le 13 mai 2019.

PRODUCTION

Ville de Rouyn-Noranda

RÉDACTION

Geneviève Aubry, Bureau d'à côté

SOUTIEN À LA RÉDACTION

Pascale Charlebois

RÉVISION LINGUISTIQUE

Milène Poirier

CONCEPTION GRAPHIQUE

Feu follet

CRÉDIT DES IMAGES

Images tirées de la murale en hommage à Richard Desjardins, *Des territoires coulés dans nos veines*, réalisée en 2018 par Annie Boulanger, Annie Hamel, Valéry Hamelin, Ariane Ouellet, Johannie Séguin et Brigitte Toutant.

CRÉDITS PHOTOS

Louis Jalbert, Ariane Ouellet

La publication est accessible sur le site web de la Ville de Rouyn-Noranda.

ISBN : 978-2-9814298-5-8

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Ville de Rouyn-Noranda, 2019

MOT DE LA MAIRESSE



Diane Dallaire, mairesse de Rouyn-Noranda

L'impact positif des arts et de la culture sur les communautés n'est plus à prouver. Les élu·es et élus, le personnel municipal, les gens d'affaires, du milieu de l'éducation et du secteur communautaire sont de plus en plus nombreux à reconnaître l'apport essentiel de la culture au développement durable d'une ville et à la qualité de vie de sa population.

La Ville de Rouyn-Noranda est fière du dynamisme du secteur artistique et culturel local, qui fait d'elle une destination culturelle incontournable au Québec et contribue à la qualité de vie de sa population.

Afin de favoriser la poursuite de son épanouissement culturel, la Ville de Rouyn-Noranda a entamé en janvier 2018 une mise à jour de sa politique culturelle. Cette démarche avait pour objectifs de réfléchir collectivement au rôle de la culture dans notre communauté et d'actualiser le cadre d'intervention de la Ville en matière de développement culturel.

Pour que cette nouvelle politique reflète les besoins, les tendances et les défis du secteur tel qu'il évolue, la Ville a souhaité, dans un premier temps, recueillir les idées, les préoccupations et les aspirations de la population, des artistes, des travailleuses et des travailleurs culturels ainsi que des autres personnes qui contribuent à faire vivre les arts et la culture à Rouyn-Noranda. Différents services municipaux, le comité culturel permanent et le conseil municipal ont aussi été impliqués afin d'enrichir les travaux du comité de pilotage.

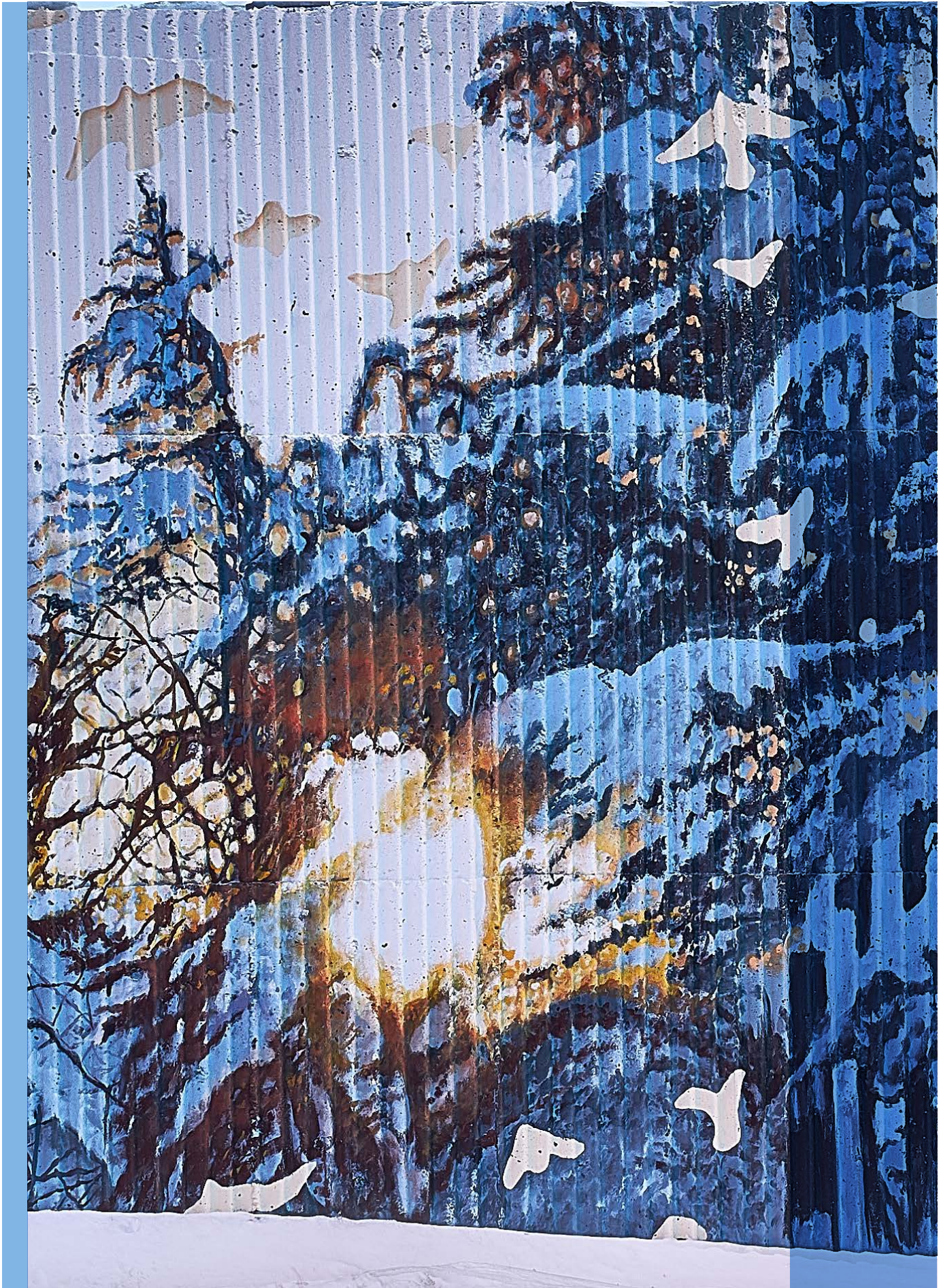
Fortes des avis reçus et des recherches effectuées, la Ville de Rouyn-Noranda propose une politique repensée selon les réalités de notre milieu et de notre époque. Cette politique réaffirme l'importance d'un secteur culturel fort et soutenu.

C'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance que je salue l'engagement de tous ceux et celles qui ont contribué à cette nouvelle politique culturelle. Je formule le souhait que celle-ci contribue à renforcer le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et que les actions qui en découleront soient une source de fierté.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES	8
MISSION CULTURELLE DE LA VILLE	9
PRINCIPES DIRECTEURS	9
L'accès, la participation et la contribution de toutes et de tous à la culture	
Le rôle essentiel des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels	
Le développement culturel fait de manière intégrée, en partenariat avec le milieu	
ORIENTATION 1	11
Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture	
Soutenir une participation culturelle élargie et inclusive	
ORIENTATION 2	13
Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture	
Soutenir la création, la production et la diffusion culturelles	
Développer et mettre en valeur l'expertise locale	
Optimiser les infrastructures et les équipements culturels	
Faire rayonner l'identité culturelle locale	
ORIENTATION 3	17
Dynamiser la relation entre la culture et le territoire	
Appliquer une approche d'aménagement culturel du territoire	
Miser sur le plein potentiel du patrimoine culturel	
Soutenir le déploiement de l'art dans l'espace public	
ORIENTATION 4	21
Renforcer la contribution de la culture au développement local	
Miser sur l'énergie culturelle de la ville pour nourrir sa vitalité globale	
Favoriser la créativité et l'innovation	
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE	25
REMERCIEMENTS	26



INTRODUCTION

Rouyn-Noranda fut l'une des premières municipalités du Québec à se doter, en 1997, d'une politique culturelle municipale, afin d'« inscrire l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens au cœur des préoccupations et des interventions municipales¹ ». Cette première politique a posé les bases du développement culturel soutenu par la Ville de Rouyn-Noranda.

Misant sur une approche de collaboration et de partenariat avec le milieu, la Ville a joué, au fil des années, un rôle de facilitateur et de catalyseur dans la mise en œuvre de projets de médiation culturelle, de patrimoine, de littérature, d'art public et d'animation des milieux urbains et ruraux. C'est néanmoins le dynamisme et la créativité du milieu culturel et l'ouverture de la population qui ont tracé, pas à pas, le chemin vers une cité culturelle toujours plus affirmée.

Aujourd'hui, la réputation culturelle de Rouyn-Noranda n'est plus à faire. La ville s'est taillé une place enviable parmi les capitales culturelles québécoises. La communauté locale se distingue sur la scène internationale par sa créativité, son audace, son engagement et ses grandes qualités d'ouverture et d'accueil.

UN CADRE D'INTERVENTION RENOUVELÉ

Cette politique culturelle s'appuie sur une vision transversale de la culture : celle-ci y est vue comme le quatrième pilier du développement durable, en tant que moteur de transformation sociale, de développement territorial et de vitalité économique. Elle réitère aussi un engagement envers plusieurs principes du développement durable : participation citoyenne, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, subsidiarité, protection du patrimoine culturel et écoresponsabilité.

Fruit d'une étroite collaboration avec l'écosystème culturel local, cette politique confirme la volonté municipale d'intégrer la culture au développement global de la communauté, en partenariat avec le milieu. Elle réaffirme sa détermination à favoriser l'épanouissement culturel de l'ensemble de sa population et son engagement à l'égard du secteur culturel et artistique.

Grandement inspiré de la politique culturelle du Québec², le cadre d'intervention concrétise les volontés municipales à travers quatre orientations qui sont étroitement liées :

1. Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture;
2. Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture;
3. Dynamiser la relation entre la culture et le territoire;
4. Renforcer la contribution de la culture au développement local.

Ce cadre d'intervention, pour être pleinement mobilisateur, appelle à la collaboration et à la responsabilisation de tous les acteurs de l'écosystème culturel local, dans le respect des compétences de chacun. Ainsi, la politique culturelle vise à unir toutes et tous dans la poursuite d'une vision commune et inspirante.

¹ VILLE DE ROUYN-NORANDA, *Politique culturelle*, 1997, p.5.

² QUÉBEC. *Partout, la culture : politique culturelle du Québec*, [En ligne], 2018. [partoutlaculture.gouv.qc.ca].

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Aux fins de cette politique, le terme « artiste » est utilisé de manière à inclure toutes les pratiques artistiques de création et/ou d'interprétation, nommément, et sans s'y limiter : les arts visuels, les métiers d'arts, les arts littéraires, les arts de la scène, la musique, le cinéma, les arts numériques, les arts vivants ainsi que les pratiques interdisciplinaires et transdisciplinaires.

Concernant le statut professionnel des artistes, la Ville de Rouyn-Noranda se réfère à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature*³ ainsi qu'à la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*⁴.

Les termes « travailleuse culturelle » et « travailleur culturel » désignent les personnes travaillant dans le champ culturel (pour un organisme culturel, une entreprise créative, un organisme de service ou comme travailleur autonome) et dont le mandat touche la production, la création, la formation, la conservation, la distribution, la diffusion, le soutien, l'éducation, la recherche et la promotion des arts et de la culture.

³ QUÉBEC. *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs : chapitre S-32.01, à jour au 1^{er} mars 2019*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1988.

⁴ QUÉBEC. *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma : chapitre S-32.1, à jour au 1^{er} mars 2019*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1987.

MISSION CULTURELLE

La Ville de Rouyn-Noranda a la mission de favoriser l'épanouissement culturel de sa population ainsi que le développement d'une vie culturelle et artistique sur son territoire, en jouant un rôle de soutien auprès des artistes, des groupes, des organismes et des autres intervenantes et intervenants culturels. Elle tient un rôle de leader afin de susciter le développement, la concertation, le partenariat et la collaboration au sein de la communauté.

En tant que gouvernement de proximité, la Ville a aussi pour mission de faire de la culture, des arts et du patrimoine des leviers pour créer et maintenir les conditions propices à sa vitalité et à la cohésion de sa communauté. À travers l'ensemble de ses fonctions et de ses rôles, la Ville constitue un catalyseur du pouvoir créatif des arts et de la culture afin de continuer d'évoluer vers une ville créative, inclusive, connectée et durable.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'ACCÈS, LA PARTICIPATION ET LA CONTRIBUTION DE TOUTES ET DE TOUS À LA CULTURE

La Municipalité existe par et pour ses citoyennes et ses citoyens, qui sont au cœur de chacune de ses actions. Elle s'inscrit fortement dans une approche de démocratisation des arts et de la culture. Elle cherche à faire en sorte que toutes et tous, sans exception, puissent avoir accès à une vie culturelle épanouissante sur l'ensemble de son territoire, à la fois rural et urbain. Elle considère avant tout les besoins des personnes, qu'elles se nourrissent, transmettent ou créent de la culture, et reconnaît à toutes et à tous le droit de contribuer pleinement à la culture.

LE RÔLE ESSENTIEL DES ARTISTES ET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CULTURELS

La culture ne peut vivre et rayonner que si elle est nourrie, enrichie et transmise par un noyau fort d'artistes et de travailleuses et travailleurs culturels. La Municipalité reconnaît que le secteur professionnel des arts et de la culture joue un rôle essentiel dans la vitalité de la communauté. Aussi, le soutien et la liberté de création sont indispensables à ce secteur pour permettre à la culture locale d'évoluer, de se renouveler et de rayonner.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL FAIT DE MANIÈRE INTÉGRÉE, EN PARTENARIAT AVEC LE MILIEU

Comme gouvernement de proximité et point de jonction entre la population, les organismes, les institutions et les autres agents socioéconomiques, la Ville joue un rôle central dans le développement culturel du territoire. La municipalité étant un lieu de concertation où sont évalués les défis de l'avenir, les axes prioritaires du développement et la répartition des ressources et des responsabilités, la Ville reconnaît sa responsabilité d'intégrer le développement culturel au développement global de la communauté et réaffirme sa volonté d'agir en collaboration et en partenariat avec les différents acteurs du milieu, en respect des compétences de chacun.



CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF GRÂCE À LA CULTURE

La culture fait partie intégrante de la vie des citoyennes et des citoyens. On la côtoie à l'école, au travail, dans la rue, à la maison, dans les lieux culturels et patrimoniaux et sur nos appareils électroniques.

La culture met en relief notre identité à travers une langue, un patrimoine, des symboles et des aspirations individuelles et collectives. Elle contribue au développement de compétences essentielles, telles que la communication, la pensée critique ainsi que la capacité d'innover et de faire preuve de créativité.

La culture sous-tend une multitude de formes de participation qui permettent non seulement de faire vivre et de soutenir la vitalité d'une communauté, mais contribuent également à mettre en relation des personnes et des groupes, à forger une identité commune, à rapprocher les communautés, à favoriser l'attraction et l'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes et à ressentir des bénéfices de toutes sortes : plaisir, appartenance, accomplissement, etc.

En tant que moteur de transformation sociale, la culture contribue positivement à la cohésion sociale et au bien-être des personnes, et permet de construire des communautés unies et en santé.

1.1 SOUTENIR UNE PARTICIPATION CULTURELLE ÉLARGIE ET INCLUSIVE

Participer à la culture, c'est non seulement y prendre part en tant que public, mais aussi créer, produire et diffuser des contenus culturels, en faire la promotion, transmettre des savoirs et des savoir-faire, sensibiliser et développer des publics, suivre des cours, etc.

La participation culturelle est influencée par plusieurs facteurs : physiques, éducatifs, géographiques, socioéconomiques, etc. Ainsi, tout en s'assurant que la population ait accès à une offre variée et de qualité, la Ville a aussi pour rôle de permettre à toutes et à tous d'accéder à la culture, d'en bénéficier et d'y participer de façon équitable.

La Municipalité veille aussi à ce que la culture joue pleinement son rôle d'inclusion en encourageant la diversité des expressions culturelles et artistiques, ainsi que les actions visant à rejoindre et à impliquer les personnes et les groupes.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, quelles que soient leurs conditions;
- » favoriser l'accès à une offre culturelle variée et de qualité;
- » valoriser l'implication active de la population, à travers l'expression, la pratique, la consommation, le bénévolat et le mécénat culturels, et autres formes d'engagements culturels;
- » encourager et mettre en valeur l'expression culturelle et artistique des divers groupes qui composent la communauté (Premières Nations, groupes culturels, linguistiques et autres) dans une approche d'ouverture et d'inclusion;
- » favoriser le loisir culturel, la médiation culturelle et le développement des publics;
- » faciliter la promotion et la découvrabilité de l'offre culturelle locale;
- » favoriser la diffusion de contenus culturels dans l'espace public.



FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

L'effervescence culturelle et artistique de Rouyn-Noranda est un important facteur de vitalité et de rayonnement de la ville. Les artistes, les lieux de création, de production et de diffusion, les institutions de formation et d'enseignement et autres organismes culturels interagissent et se complètent pour créer un écosystème vivant où la pratique culturelle et artistique peut se vivre et se développer.

Reconnaissant l'apport essentiel du secteur culturel local, la Ville réaffirme son soutien aux artistes, aux travailleuses et travailleurs culturels ainsi qu'aux organisations et aux institutions qui assurent la qualité, la vitalité et le renouvellement de l'écosystème artistique et culturel de Rouyn-Noranda.

2.1 SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION CULTURELLES

Consciente de la richesse que constitue la présence d'une communauté artistique sur son territoire, la Ville souhaite contribuer à soutenir une vie culturelle riche et variée tout en réaffirmant son respect du principe fondamental de liberté de création.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » reconnaître les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels comme maillons centraux de la vitalité culturelle;
- » contribuer de façon complémentaire au soutien financier à la création, à la production et à la diffusion artistiques professionnelles et semi-professionnelles;
- » soutenir la relève, l'innovation et la nouveauté avec ouverture et flexibilité;
- » encourager la diversité dans la création, la production et la diffusion culturelles;
- » favoriser l'accès à des lieux adéquats pour la pratique, l'expérimentation, la recherche et la formation ainsi que pour la création, la production et la diffusion;
- » faciliter l'accès aux infrastructures et aux équipements municipaux pour les productions locales;
- » faciliter les démarches administratives des intervenantes et des intervenants du milieu culturel auprès de la Municipalité.



2.2 DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE LOCALE

La Ville reconnaît l'expertise du secteur culturel professionnel et son apport à la vitalité globale de la communauté. Elle souhaite valoriser et développer cette expertise à travers la réalisation de ses propres mandats.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » reconnaître, valoriser et recourir à l'expertise des artistes professionnels, des organismes, des institutions, ainsi que des travailleuses et travailleurs culturels;
- » faire appel au secteur culturel local pour les besoins de la Municipalité.

2.3 OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La Ville souhaite offrir à sa population des infrastructures et des équipements culturels de qualité. À ces fins, elle voit ainsi au maintien, au développement, à l'accessibilité et à la polyvalence de ses propres infrastructures et équipements tout en favorisant l'optimisation et le partage des infrastructures et des équipements disponibles sur le territoire.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

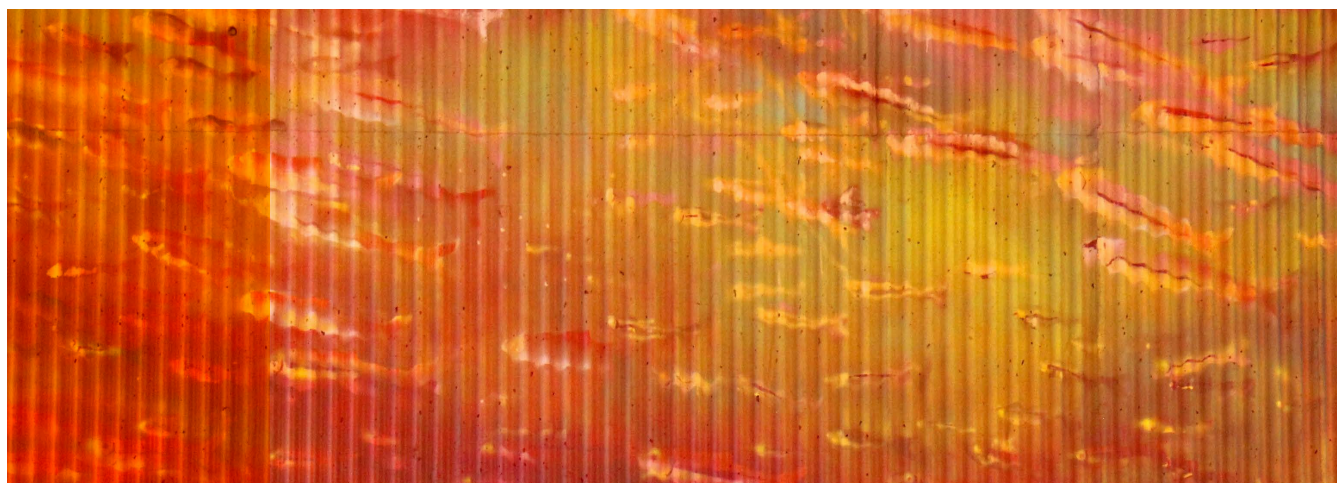
- » consolider, mettre en valeur et développer les infrastructures et les équipements culturels municipaux;
- » favoriser le développement et l'optimisation des infrastructures et des équipements culturels en matière d'utilisation, de polyvalence et d'accessibilité dans une approche de partenariat et de partage des ressources;
- » favoriser le développement d'infrastructures extérieures et d'équipements mobiles permettant l'expression et la diffusion culturelles.

2.4 FAIRE RAYONNER L'IDENTITÉ CULTURELLE LOCALE

La culture crée une identité profondément ancrée et ressentie par les individus et une fierté d'appartenance à la communauté. Elle est un puissant facteur d'attractivité et de rétention ainsi qu'un important catalyseur de fierté pour la population locale. Pour ces raisons, la Ville souhaite jouer un rôle actif dans le rayonnement de l'identité culturelle locale à l'intérieur et à l'extérieur des frontières municipales.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » mettre en valeur la production artistique et culturelle locale et en privilégier l'acquisition, la diffusion et la promotion;
- » faciliter la recherche ainsi que le développement d'œuvres, de projets et d'événements qui font évoluer et rayonner l'identité locale;
- » valoriser la diversité culturelle comme source d'enrichissement de la communauté;
- » faire rayonner les initiatives culturelles locales dans les différents réseaux nationaux et internationaux.





DYNAMISER LA RELATION ENTRE LA CULTURE ET LE TERRITOIRE

Les notions de culture et de territoire sont intimement liées. La culture est ancrée dans un territoire. Elle s'en inspire et s'y exprime.

La culture d'ici se nourrit de notre éloignement des grands centres, de l'immensité de nos horizons, de notre appartenance à la forêt boréale. Ce territoire est habité depuis plus de 8 000 ans par les peuples anicinabek. La chasse, la pêche et la cueillette font partie de notre héritage culturel. Notre patrimoine naturel est profondément ancré en nous. Les forêts, les lacs, les collines, le ciel et tous ces paysages qui nous entourent font partie de notre identité et influencent notre vision du monde et de la vie.

Notre culture s'inscrit également dans l'aménagement du territoire. L'histoire de la ville a laissé des empreintes distinctives dans l'architecture et dans le paysage. L'art ajoute une présence tangible de la culture sur le territoire et témoigne de notre identité et de notre évolution.

Reconnaissant son apport essentiel à la vitalité du territoire et des communautés, la Ville mise sur la culture pour renforcer l'attractivité et le dynamisme des zones rurales et urbaines, tout en favorisant le bien-être individuel et collectif.

3.1 APPLIQUER UNE APPROCHE D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

L'aménagement culturel du territoire est une approche qui repose sur des projets d'aménagement ancrés dans les milieux et portés par eux. S'exprimant à travers l'urbanisme, le patrimoine, l'art, le design, l'architecture et le paysage, l'aménagement culturel du territoire mise sur l'innovation et la créativité des communautés pour mettre en valeur les particularités locales, tout en les renouvelant.

C'est une approche ancrée dans le territoire, dans la communauté et dans son patrimoine qui consiste à guider l'évolution du territoire dans le temps, dans le respect des besoins, des aspirations et des désirs de sa population quant à son devenir. Intégrant à la fois les dimensions culturelles et patrimoniales, mais également la santé publique et les saines habitudes de vie, cette approche de l'aménagement du territoire rehausse la qualité de vie et la santé des communautés.

Garant du dynamisme culturel et du rayonnement du territoire en matière d'attractivité et de tourisme, l'aménagement culturel du territoire permettra en outre à la Ville de Rouyn-Noranda de renforcer l'identité collective, le sentiment d'appartenance et la fierté de sa population.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » favoriser la participation citoyenne et communautaire et le recours à l'expertise du secteur culturel et artistique dans les projets d'aménagement du territoire;
- » intégrer la dimension culturelle à la conception des projets d'aménagement public;
- » favoriser le développement d'espaces de vie et de rencontre intégrant la culture et la végétalisation et favorisant les saines habitudes de vie;
- » soutenir le déploiement et le positionnement de pôles culturels attractifs dans une approche concertée (résidentes et résidents, usagères et usagers, entreprises, organismes, établissements d'enseignement, etc.).

3.2 MISER SUR LE PLEIN POTENTIEL DU PATRIMOINE CULTUREL

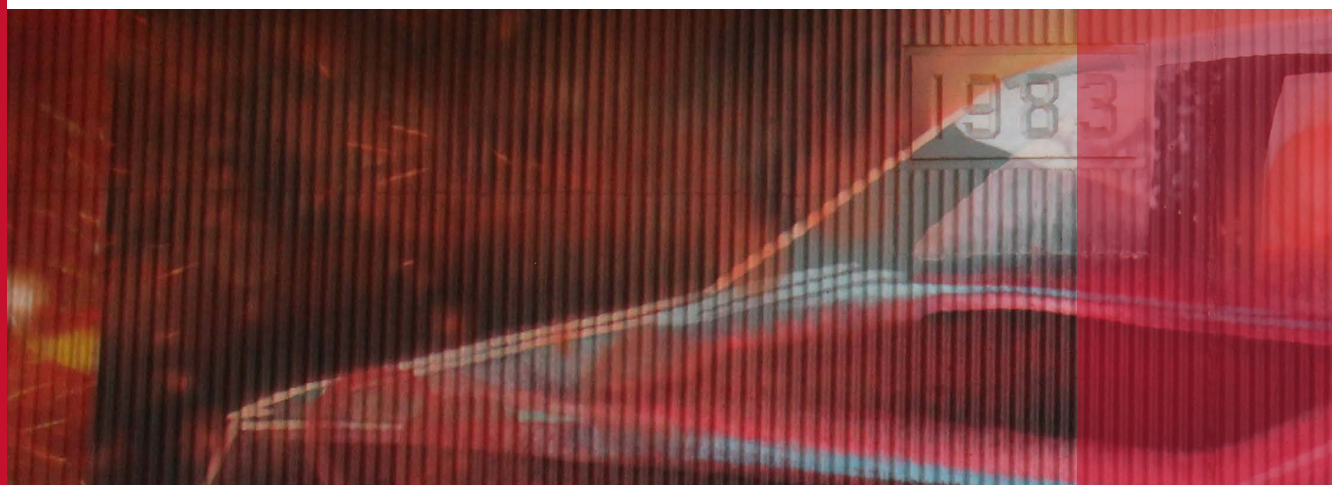
Le patrimoine culturel désigne à la fois les biens patrimoniaux, le patrimoine immatériel (les pratiques, les traditions, les savoir-faire, etc.) et les paysages culturels patrimoniaux. Par son caractère unique et irremplaçable, le patrimoine culturel joue un rôle clé dans l'affirmation de l'identité de la ville, dans la préservation de sa mémoire, dans l'amélioration du cadre de vie ainsi que dans la mise en valeur de son identité et de ses attraits.

Désignant un ensemble d'éléments que la collectivité souhaite s'approprier, réinterpréter et léguer aux générations suivantes, il est souhaitable que le patrimoine culturel évolue et se transforme. L'ouverture à sa réinterprétation est un vecteur de créativité permettant d'envisager de nouveaux usages et de nouveaux partenariats.

Fière de son patrimoine culturel et de la créativité de son milieu, la Ville souhaite explorer et mettre en œuvre différents moyens de le préserver, de le mettre en valeur et de le transmettre, en s'inscrivant à la fois dans la continuité et dans l'innovation.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » protéger et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux municipaux en fonction de leurs richesses historiques et architecturales;
- » soutenir les initiatives du milieu en matière de patrimoine et d'histoire;
- » soutenir les organismes partenaires dans le domaine du patrimoine et de l'histoire;
- » explorer les notions de patrimoine culturel (incluant les biens patrimoniaux, le patrimoine immatériel et les paysages culturels patrimoniaux) et mettre en œuvre des moyens de préservation, de transmission et de mise en valeur;
- » sensibiliser la communauté aux notions touchant le patrimoine, puis l'outiller pour lui permettre de réaliser différentes approches de préservation et de mise en valeur;
- » conserver et protéger le patrimoine culturel par voies incitative et réglementaire.



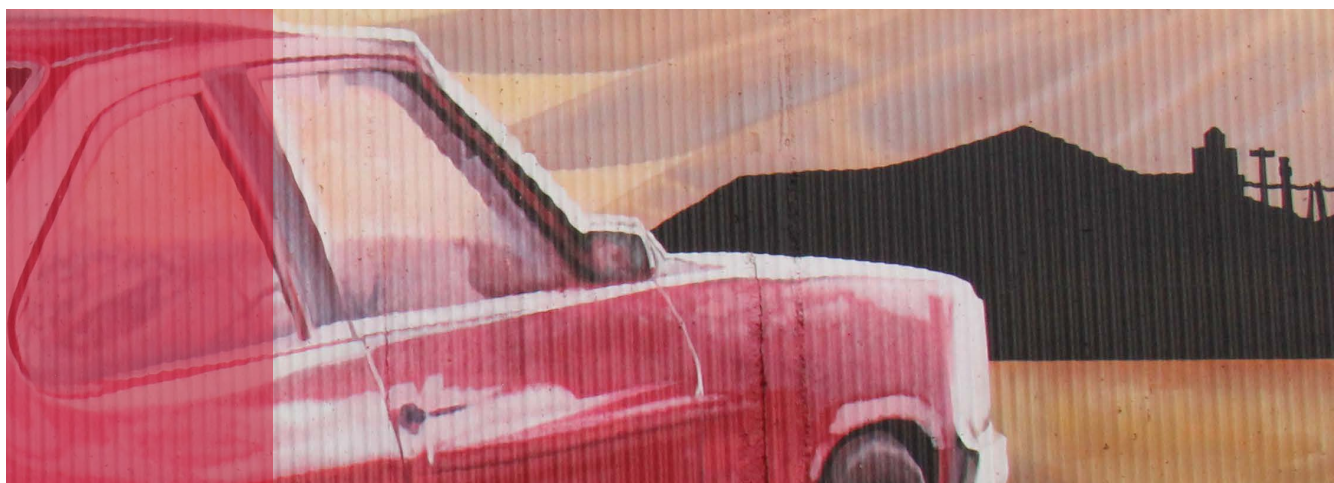
3.3 SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC

L'art occupe un rôle central dans le développement et le rayonnement des villes. Il contribue à donner un sens au territoire et fait partie intégrante d'une stratégie d'aménagement culturel du territoire, s'intégrant à l'architecture, aux places publiques, aux espaces verts ou constituant des éléments de mobilier urbain. L'art peut animer l'espace public par la musique, la littérature, le théâtre, la danse ou toutes autres formes d'art vivant, sonore ou visuel.

Affirmant une identité culturelle distinctive, l'art qui se déploie dans l'espace public peut contribuer à révéler le lieu où il s'exprime, que ce soit en soulignant l'identité ou l'histoire du lieu ou en le réinterprétant. Il contribue à la qualité du cadre de vie, au sentiment d'appartenance à la communauté et au renforcement d'une identité collective.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » favoriser l'intégration de l'art à l'espace public rural et urbain;
- » favoriser l'animation de l'espace public à travers plusieurs types d'art;
- » développer et mettre en œuvre une politique municipale d'art public abordant :
 - l'exploration des différents modes de déploiement de l'art dans l'espace public,
 - la contribution et le développement de l'expertise locale,
 - l'intégration des artistes dans les processus de sélection des œuvres et des projets,
 - l'intégration des arts dans l'aménagement du territoire,
 - le développement, l'entretien, la restauration et la mise en valeur des œuvres,
 - le développement d'une signature distinctive pour Rouyn-Noranda.





RENFORCER LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Considérée comme le quatrième pilier du développement durable, à côté des dimensions sociale, environnementale et économique, la culture contribue grandement au développement de communautés unies et en santé. Moteur de participation et d'engagement, facteur de qualité de vie, de solidarité sociale et d'inclusion, la culture est une alliée essentielle à l'atteinte des objectifs de développement durable d'une ville.

Ces objectifs appellent à la collaboration et au décloisonnement des secteurs, à travers de nouveaux modèles de partenariat. L'innovation et la créativité humaines, propulsées par les arts et la culture, peuvent aider les décideuses et les décideurs à façonner la ville de façon différente, à approfondir la démocratie, à donner plus d'autonomie aux habitantes et aux habitants et à les associer à la gouvernance. La transformation numérique constitue à cet égard un puissant levier : elle favorise la transparence et la participation publique, décloisonne les pratiques, pousse à la collaboration, au partage, à l'ouverture et à l'expérimentation.

La culture rassemble. Elle est un maillon essentiel à toute stratégie de développement centrée sur les personnes. Pour toutes ces raisons, la Ville de Rouyn-Noranda mise sur la culture pour assurer le développement durable de sa communauté.

4.1 MISER SUR L'ÉNERGIE CULTURELLE DE LA VILLE POUR NOURRIR SA VITALITÉ GLOBALE

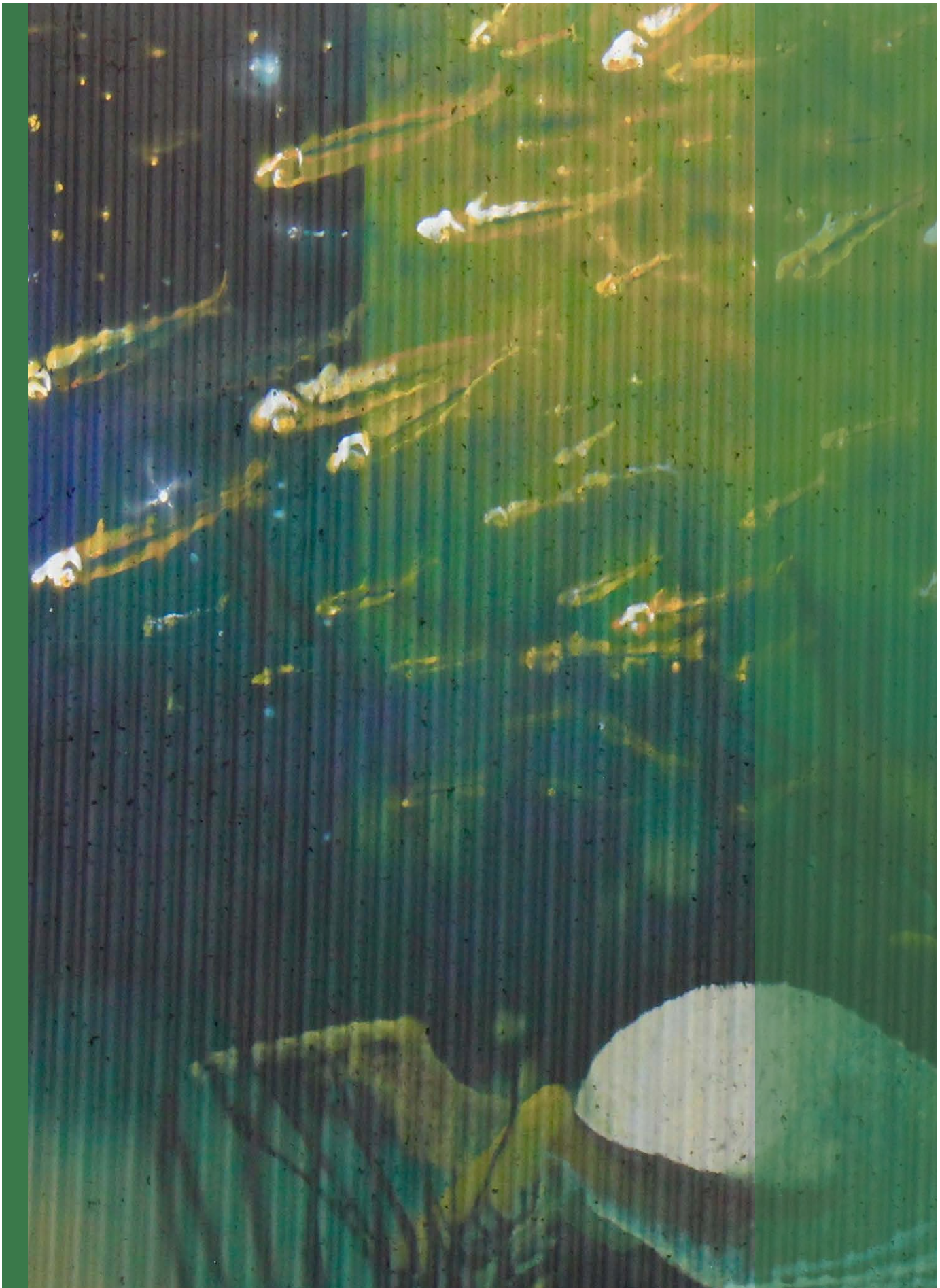
La culture, comme levier de la vitalité économique et sociale, s'inscrit au cœur du développement des communautés, avec ses effets positifs sur l'emploi, la revitalisation des milieux ruraux et urbains, et l'inclusion sociale, l'amélioration de la qualité de vie, le tourisme et l'attractivité.

Le secteur culturel rassemble une grande densité de forces vives qui font de Rouyn-Noranda une ville des plus dynamiques. L'entrepreneuriat culturel local étant particulièrement effervescent, créatif et résilient, il est souhaitable de le soutenir, de le mettre en valeur et d'en faire bénéficier les autres secteurs de la communauté.

La Municipalité souhaite s'ouvrir à cette opportunité de construire la ville en misant sur le pouvoir mobilisateur de la culture.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » reconnaître et valoriser l'apport essentiel de la vitalité culturelle à la qualité de vie de la population;
- » encourager et mettre en valeur l'entrepreneuriat culturel;
- » intégrer la culture et le patrimoine dans les stratégies touristiques, de loisirs et de saines habitudes de vie;
- » mettre en valeur la vitalité culturelle locale dans les stratégies d'attractivité, d'intégration et de rétention des personnes et des familles;
- » favoriser et mettre en valeur les maillages entre le milieu culturel local et les autres secteurs (affaires, éducation, santé, services communautaires, loisirs, sports, tourisme, etc.);
- » favoriser l'application des principes de développement durable (ex. : partenariat, subsidiarité, écoresponsabilité, etc.) dans la mise en œuvre des projets culturels.



4.2 FAVORISER LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

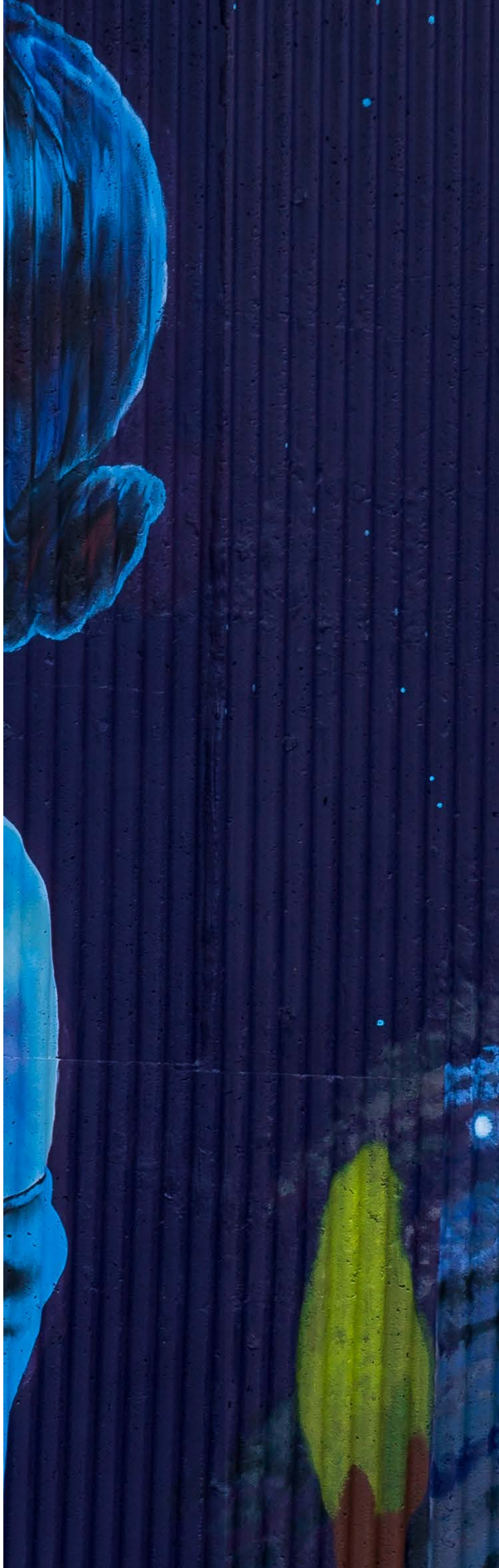
Dans une économie basée sur le savoir, sur l'innovation et sur la créativité, il est essentiel d'accroître la synergie entre les secteurs et de mettre en place des mécanismes et des processus favorisant l'ouverture, le partage et la cocréation. La puissance créative du milieu culturel peut être mise à profit pour nourrir les autres secteurs, tout en se nourrissant elle-même de l'expertise de ceux-ci.

AINSI, LA VILLE S'ENGAGE À :

- » favoriser la créativité et l'innovation en synergie avec les secteurs culturel, éducatif, scientifique, industriel, des affaires, etc.;
- » développer des mécanismes favorisant la créativité et l'innovation (ex. : processus administratifs, réglementation municipale, ouverture des données, développement numérique).







MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

PLANS D'ACTION

Des plans d'action seront réalisés sur une base quinquennale, en collaboration avec les différents services de la Ville ainsi qu'avec la participation du milieu. Ces plans d'action viseront à concrétiser les engagements municipaux contenus dans la politique culturelle, suivant l'évolution de la ville et les opportunités qui se présentent. Des bilans seront produits sur une base annuelle afin de faciliter le suivi et l'évaluation.

ACTIVITÉS D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATION

La Municipalité tiendra des activités de concertation sur une base périodique afin de se nourrir des aspirations et des préoccupations du milieu. Ces rencontres permettront d'aborder différents thèmes, enjeux ou projets liés au développement culturel du territoire. Elles seront également un lieu d'échanges et d'inspiration pour l'élaboration et l'évaluation des plans d'action quinquennaux.

COMITÉ CULTUREL PERMANENT

Le comité culturel permanent est responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle municipale. Il a aussi pour mandat de faire des recommandations à la Ville concernant ses actions et son rôle en matière de développement culturel. Le comité culturel veillera, dans sa composition et dans son fonctionnement, à s'adapter efficacement aux réalités et à l'évolution de l'écosystème culturel local ainsi qu'aux orientations de la Ville en matière de développement culturel.

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de cette politique culturelle. Nos remerciements vont aux élu·es et aux élus municipaux, au personnel municipal ainsi qu'à toutes les personnes ayant pris part au processus de consultation.

COMITÉ DE PILOTAGE

Geneviève Aubry
Chargée de projet, Bureau d'à côté

Louise Cotnoir
Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Yves Dumulon
Citoyen, artiste amateur, travailleur culturel

Maude Guy
Conseillère en développement culturel, ministère de la Culture et des Communications

Marie-Claude Leclercq
Citoyenne, membre du comité culturel permanent

Jean Mercier
Ville de Rouyn-Noranda

Dominique Morin
Villes et villages en santé

Ariane Ouellet
Artiste, membre du comité culturel permanent

Lise Paquet
Ville de Rouyn-Noranda

Samuelle Ramsay-Houle
Élu·e municipale

Benjamin Tremblay-Lapointe
Élu municipal

Émilie Villeneuve
Artiste, directrice du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue,
membre du comité culturel permanent

